

Arcueil, le

20 MARS 2017

Pôle Patrimoine et Interventions Techniques
Service Gestion
VG/2017

Monsieur le Président du Conseil Général
Direction des services de l'environnement
Et de l'assainissement
Conception Réalisation Berges Sous-sols
21, avenue du Général de Gaulle

94000 CRETEIL

Objet : Autorisation d'intervention du Département sur les parcelles communales.

Monsieur le Président,

Suite à votre demande, je vous confirme par la présente, autorise le Conseil du Département du Val-de-Marne à intervenir sur les parcelles situées sur le territoire de la ville dans le cadre de la réouverture de la Bièvre, le long du parc départemental du coteau, des avenues de la division du Général Leclerc et François Vincent Raspail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire
Christian METAIRIE
Maire
Vice-président du Conseil Départemental
du Val de Marne



